Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EQ-125,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAT-EQ-125 (v. A22.1) : Mise en place de couvercles performants en verre sur les meubles frigorifiques horizontaux neufs ou existants à température négative dans les bâtiments existants

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété :……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal :……
*Ville : ……

*Locaux de distribution alimentaire, destinés à l'exposition ou la mise en libre-service à l'intention du public, de produits frais tels qu'hypermarchés, supermarchés, petits magasins alimentaires, existants depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : □ OUI □ NON
Sont exclus les entrepôts ainsi que les plateformes ou points de retrait permettant au public de récupérer ses produits sans accéder aux rayons (type magasin « Drive »).

*Les meubles frigorifiques sont horizontaux et leur température d'utilisation est négative : □ OUI □ NON

Le vitrage des couvercles a un coefficient de transmission thermique Ug ≤ 3,8 W/m².K
NB : le coefficient de transmission thermique est évalué conformément à la norme EN 673.

*Architecture du meuble et longueur de couvercles installés :
□ Simple : Longueur de couvercles installés : ……(m)
□ Double : Longueur de couvercles installés : ……(m)
□ Combiné : Longueur de couvercles installés : ……(m)
NB : s'il s'agit d'îlots avec meubles assemblés, il convient de sommer la longueur de chaque meuble muni de couvercles.

A ne remplir que si les marque et référence des couvercles ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : ……
*Référence(s) : ……